



**Electronics Product
Stewardship Canada**

www.epsc.ca

**Recyclage des produits
électroniques Canada**

www.rpec.ca

**CTE - 035 M
C.P. - GESTION
MAT. RÉSIDUELLES**

**MÉMOIRE DE
RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES CANADA**

**DANS LE CADRE DES
AUDIENCES SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC**

**PRÉSENTÉ À
LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

LE 26 FÉVRIER 2008

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES CANADA.....	1
INTRODUCTION.....	2
QUI SOMMES-NOUS ?	2
PARTENAIRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.....	2
CONTEXTE – COMMENT LES DÉCHETS ÉLECTRONIQUES ONT-ILS ÉTÉ GÉRÉS ?	4
LES LEÇONS TIRÉES DE NOS EXPÉRIENCES AILLEURS	5
L'IMPORTANCE DE SE FIXER DES OBJECTIFS CLAIRS	7
L'IMPORTANCE DU PQFSR	8
FINANCEMENT DU PROGRAMME	9
L'APPROCHE DE RPEC EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ	11
CONCLUSION	12

PRÉSENTATION DE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES CANADA

La mission de Recyclage des produits électroniques Canada est d'assurer la gestion la plus efficace sur le plan économique et environnemental de produits électroniques et d'équipements de technologie de l'information ciblés, qui sont en fin de vie utile, selon les exigences des lois gouvernementales.

Fondée en 2003, RPE Canada a été créée dans le but de travailler avec l'industrie et les gouvernements afin d'apporter des solutions flexibles et réalisables.

Les membres fondateurs de RPE Canada sont 16 fabricants de premier plan de produits électroniques : Apple Canada Inc., Brother International Corporation (Canada) Ltd., Canon Canada Inc., Dell Canada, Epson Canada Ltd., Hewlett-Packard (Canada) Co., Hitachi Canada Ltd., IBM Canada Ltée, Lexmark Canada Inc., LG Electronics Canada, Panasonic Canada Inc., Sanyo Canada Inc., Sharp Electronics of Canada Ltd., Sony du Canada Ltée, Thomson Multimedia Ltd. et Toshiba du Canada Ltée. RPE Canada a été créée grâce aux efforts conjoints de l'Association canadienne de la technologie de l'information (ITAC) et de Électro-Fédération Canada (EFC).

Les compagnies fondatrices et les associations de RPE Canada souhaitent que les déchets électroniques soient bien gérés. Ces leaders de l'industrie connaissent les pressions exercées sur les municipalités pour une gestion appropriée des sites d'enfouissement de même que les impératifs environnementaux auxquels il faut souscrire pour contrôler le contenu potentiellement dangereux des produits électroniques et réutiliser les ressources de valeur qu'ils contiennent.

INTRODUCTION

Recyclage des produits électroniques Canada (RPEC) remercie la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec de lui donner l'occasion de s'exprimer dans le cadre des présentes auditions sur les enjeux liés à la gestion des matières résiduelles, et plus particulièrement sur les nombreux défis à relever en matière de gestion des déchets électroniques au Québec.

QUI SOMMES-NOUS ?

Recyclage des produits électroniques Canada (RPEC) représente plus de vingt fabricants chefs de file du milieu des technologies de l'information et des communications qui exercent leurs activités au Canada. RPEC est déterminée à réussir à mettre rapidement en place un programme de gestion des produits en fin de vie utile géré par l'industrie et offert localement partout au Québec.

RPEC a obtenu de bons résultats en ce qui a trait à l'élaboration et à la mise en place de programmes provinciaux de gestion des déchets électroniques, notamment le programme SWEEP en Saskatchewan, démarré en février 2007 et le programme ESABC en Colombie-Britannique, géré par notre industrie et en exploitation depuis le 1^{er} août 2007. Nous soutenons aussi le développement d'un programme similaire en Nouvelle-Écosse lancé le 1^{er} février 2008 et nous collaborons étroitement avec les gouvernements de l'Ontario et du Manitoba en vue réaliser leurs objectifs respectifs de gestion des déchets électroniques.

PARTENAIRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

RPEC tient à travailler en partenariat avec le gouvernement et les autres parties prenantes clés du Québec afin de mettre en place un programme efficace de recyclage des déchets électroniques.

RPEC croit fermement que le gouvernement du Québec devrait tirer pleinement avantage des succès que les programmes de notre industrie ont obtenus et qui ont reçus un grand appui dans les autres provinces. Nous avons solutionné de nombreuses embûches lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces programmes et nous en avons tiré d'appréciables leçons dont nous tenons compte aujourd'hui dans la mise au point de nos programmes de développement à travers le pays.

RPEC s'efforce d'apporter une contribution significative au processus qui mènera à la mise en œuvre d'un programme québécois de recyclage des produits des TIC. Nous avons été, et nous entendons demeurer, un partenaire actif du gouvernement du Québec afin d'assurer le succès d'un programme de recyclage d'une importance cruciale.

Pour votre gouverne, RPEC a consacré depuis 2003 des ressources considérables et a collaboré étroitement avec le gouvernement du Québec et Recyc-Québec, l'agence responsable de l'environnement, afin de contribuer à la définition d'un programme responsable et durable de recyclage des produits électroniques au Québec. Les membres de RPEC ont coprésidé la Filière des TIC et signé le 28 août 2007 le rapport final remis à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Line Beauchamp. Certaines de nos sociétés membres ont aussi coprésidé divers comités de travail de la Filière, tels que les comités des objectifs, du tri et du démontage et de la collecte, qui ont permis de parvenir au rapport final de la Filière des TIC.

Lorsqu'un projet de règlement cadre a été déposé le 27 septembre 2007 qui établissait la toile de fonds de ce que devrait être un programme efficace au Québec, notre organisation a soumis ses commentaires afin d'améliorer la portée et la nature des conditions réglementaires envisagées et faire en sorte que le succès d'un programme de recyclage des déchets électroniques au Québec puisse être assuré.

L'implantation d'un programme efficace de recyclage des TIC au Québec est l'un des plus importants défis qui interpelle notre industrie.

CONTEXTE – COMMENT LES DÉCHETS ÉLECTRONIQUES ONT-ILS ÉTÉ GÉRÉS ?

Le terme "déchets électroniques" est employé couramment pour désigner les produits électroniques destinés aux consommateurs et aux entreprises, et il n'y a pas de définition précise des déchets électroniques. Habituellement, les déchets électroniques comprennent diverses catégories de produits, mais selon l'approche que nous privilégions, notre programme de recyclage débiterait au Québec par les ordinateurs (l'ordinateur de bureau et le portable), les écrans d'ordinateurs, les télévisions et les imprimantes. Les autres produits électroniques s'ajouteraient au fur et à mesure que progresserait le programme. Jusqu'à présent, c'est la démarche qui a été suivie avec succès dans les autres provinces.

Actuellement, ici comme ailleurs au pays, les déchets électroniques empruntent divers chemins:

- L'Alberta a été la première en 2004 à implanter un programme réglementé de recyclage des produits électroniques au Canada. En février 2007, la Saskatchewan a lancé le premier programme géré par l'industrie, et la Colombie-Britannique a emboîté le pas en août 2007, en lançant un programme similaire à l'échelle de la province. Comme nous vous l'avons indiqué, la Nouvelle-Écosse a un programme en exploitation depuis février 2008.
- Plusieurs entreprises membres de RPEC ont leur propre programme de reprise de leurs produits. Les consommateurs peuvent y accéder, moyennant un déboursé pour la plupart afin de s'assurer du recyclage approprié de ces produits.
- Malheureusement, plusieurs municipalités des autres provinces canadiennes ont actuellement recours aux sites d'enfouissement afin de disposer de leurs déchets électroniques.
- Certains courtiers reprennent des produits électroniques en fin de vie de peu de valeur sur le marché pour les expédier dans plusieurs pays en voie de développement où trop souvent ils seront traités sans considération aucune pour l'environnement, la santé et la sécurité.
- Dans certains cas, les consommateurs peuvent donner les produits électroniques en état de marche à des organisations à but non lucratif
- La majorité des Canadiens ont au moins un produit électronique périmé entreposé dans leur sous-sol, leur garage ou ailleurs.

Employé normalement, les équipements électroniques représentent peu, sinon pas de risque. Cependant, plusieurs produits électroniques contiennent des matériaux, comme le plomb, le cadmium et le mercure, qui, s'ils ne sont pas manipulés adéquatement à la fin de leur vie, peuvent avoir des impacts sur l'environnement et causer des préoccupations pour la santé et la sécurité. Dans ces conditions, il nous faut mettre un terme à l'envoi de produits électroniques à l'enfouissement et/ou au traitement déficient de produits électroniques en fin de vie utile, plus particulièrement dans les pays en voie de développement.

Manifestement, le statu quo n'est pas une option. Même si une certaine quantité de déchets électroniques sont recyclés par des entreprises privées locales, qui appartiennent à des recycleurs, ou par des organismes à but non-lucratif, comme le CFER, la plupart des déchets électroniques de la province se retrouvent dans des sites d'enfouissement ou sont expédiés dans des pays du tiers monde où ils présentent de sérieux problèmes pour l'environnement, la santé et la sécurité. Environnement Canada estime que les Canadiens ont jeté en 2005 plus de 71 000 tonnes des déchets électroniques. De plus, de nombreux produits électroniques contiennent des matières à valeur ajoutée qui peuvent être récupérées et réintroduites dans le cycle de production de nouveaux produits. On contribue ainsi à préserver des ressources naturelles comme le cuivre et l'acier. Notre industrie entend travailler avec le gouvernement du Québec en vue de contribuer à la mise en place d'un programme approprié de gestion des déchets électroniques.

LES LEÇONS TIRÉES DE NOS EXPÉRIENCES AILLEURS

RPEC s'est assurée que les leçons tirées des expériences précédentes soient incluses dans le rapport de la Filière élaboré au Québec par des représentants de l'industrie, le gouvernement du Québec et d'autres parties prenantes clés. La Filière représente quatre années de dur labeur de la part de tous les joueurs et de RPEC. Nous nous sommes entendus sur les éléments suivants, jugés essentiels au succès d'un programme ici au Québec.

- la mise en place graduelle d'une liste de produits
- l'emploi d'une approche basée sur des données réelles plutôt que des taux intégrés de récupération et/ou recyclage

- un Programme de qualification des fournisseurs de services de recyclage servant de mesure de protection et qui est essentiel à la préservation de l'intégrité de tout programme de recyclage des produits des TIC au pays (note : cette mesure de protection est requise en Ontario et a été adoptée en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, en Alberta et en Nouvelle-Écosse).

Notre industrie est d'avis qu'il est essentiel que ces points soient pris en considération dans l'élaboration de la réglementation du programme. Ce qu'il nous faut dans une province de la taille du Québec, c'est :

- 1- une réglementation non normative et régie par des principes
- 2- la conception et l'élaboration du programme à l'initiative de l'industrie, en collaboration avec le gouvernement, y compris la liste des produits désignés, les définitions et les délais
- 3- l'introduction graduelle des listes de produits
- 4- le recours aux normes du Programme de qualification des fournisseurs de services de recyclage de RPEC pour s'assurer que toutes les composantes du processus de recyclage soient mis en œuvre dans le respect des normes les plus élevées
- 5- la mise à contribution de l'infrastructure existante pour la collecte des produits
- 6- L'octroi à l'industrie de la détermination du mécanisme de financement de chaque produit réglementé, afin d'assurer une gestion simple et harmonieuse du programme

Les programmes de gestion responsable des produits sont très complexes et ils requièrent le développement d'une infrastructure de collecte adéquate et convenable. Au Québec, cette infrastructure n'existe pas. Contrairement aux autres matières qui sont déjà recyclées, l'infrastructure pour la récupération des déchets électroniques à grande échelle reste encore à être mise en place. Dans les provinces de l'Ouest, notre industrie et les gouvernements se sont basées à l'origine sur les infrastructures de collecte existantes qui pouvaient accueillir la reprise de déchets électroniques. Les populations de chacune de ces provinces rendaient la tâche moins complexe pour aborder ce problème adéquatement. Cependant, plusieurs obstacles ont dû à être surmontés afin d'en arriver à des programmes de recyclage des TIC qui fonctionnent efficacement.

Il a été très utile de commencer à développer le cadre structurel du programme de recyclage dans les autres provinces à partir d'une courte liste de produits prioritaires et aussi de prévoir à quel moment un plus grand nombre de produits pourront être ajoutés au programme une fois établi. De plus, comme tous les chefs de file de ces lignes de produits sont membres de RPEC, cela permet d'établir une solide position de l'industrie sur tout enjeu quel qu'il soit. RPEC et tous les membres de l'industrie qu'elle représente, soutiennent par conséquent le point de vue que la phase 1 du cadre réglementaire du programme de recyclage envisagé soit limitée au départ aux ordinateurs, aux portables, aux imprimantes et aux télévisions.

Beaucoup de travail nous attend. RPEC entend collaborer avec les municipalités du Québec afin de les soutenir dans leurs efforts d'adaptation de leurs systèmes de récupération à la recevoir et la manipulation adéquate des TIC en fin de vie utile dans leurs centres de collecte. Si des détaillants désirent satisfaire à la demande de leurs clients en reprenant les ordinateurs ou téléviseurs usagés sur une base volontaire, RPEC mettra tout en œuvre pour s'assurer que ce genre d'initiatives soit encouragé et permette tout de même que les produits soient recyclés correctement. Nous aurons aussi à explorer toutes les autres avenues potentielles de collecte, comme nous l'avons fait en Colombie-Britannique en développant des solutions novatrices en partenariat avec l'Armée du salut. Nous pensons que le programme québécois devrait permettre à la concurrence de jouer au sein du marché des programmes de gestion responsable des produits.

L'IMPORTANCE DE SE FIXER DES OBJECTIFS CLAIRS

Nous croyons fermement, comme cela a été le cas lors de l'élaboration du rapport final de la Filière, que l'organisme de financement agréé devrait fixer les objectifs de recyclage selon le rendement initial (la première année) du programme.

Il est normal de fixer des pourcentages de rendement, mais à en juger par les difficultés que certains secteurs industriels du Québec ont éprouvés pour les atteindre dans d'autres domaines, surtout s'ils sont trop élevés ; nous constatons que cela pourra nuire autant au gouvernement qu'à toutes les parties prenantes de mener à bien leurs propres programmes de recyclage. Avant d'établir de tels objectifs pour une province aussi vaste et peuplée que le Québec, nous vous suggérons qu'il sera de grande importance de faire appel aux connaissances acquises avec les programmes déjà mis en place.

Il est vital d'avoir accès à des données fiables à partir desquelles des objectifs réalistes peuvent être fixés. Au début de la présentation du 27 septembre à l'industrie, le MDDEP a fait état de certains chiffres et données, pour démontrer l'étendue et l'ampleur des défis environnementaux auxquels le Québec fait face dans ses efforts pour diminuer l'empreinte écologique de ses citoyens. En ce qui concerne les produits des TIC, nous avons appris qu'il s'était vendu en 2004 au Québec 500 000 ordinateurs de table, 160 000 ordinateurs portables, 380 000 écrans CRT, 283 000 écrans plats, 549 000 imprimantes et 624 000 téléphones cellulaires. Malheureusement, l'origine de ces données ne nous a pas été communiquée. De plus, il n'y avait aucune donnée indiquant le nombre de téléviseurs vendus au Québec cette année-là.

C'est une autre problématique qu'il faudra résoudre adéquatement pour nous assurer que le programme de recyclage démarre sur des bases solides. Afin de s'assurer que le programme repose au départ sur de solides fondations, une analyse exhaustive du volume des produits des TIC vendus au Québec est essentielle. C'est une tâche qui ne sera pas facile car plusieurs des produits des TIC sont vendus en ligne. Nous croyons aussi qu'il est crucial de s'entendre sur la méthode de compilation des données, car c'est sur la base de celles-ci que le gouvernement du Québec prévoit mettre en application son taux de récupération annuel pour le recyclage.

L'IMPORTANCE DU PQFSR

Un Programme de qualification des fournisseurs de services de recyclage (PQFSR) qui agit comme une garantie est aussi essentiel au Québec. RPEC a mis au point un tel programme afin de s'assurer que le recyclage de fin de vie utile respecte les normes environnementales les plus sévères. Cette approche, qui a été approuvée par les recycleurs de tout le Canada, consiste à soumettre un recycleur à un audit environnementale mené par un tiers afin de s'assurer que le recyclage se fait de façon diligente et respectueuse de l'environnement, qu'aucun déchet électronique récupéré au Québec ne soit expédié vers des pays en voie de développement, que des contrôles et des systèmes efficaces et éprouvés de protection de la santé des travailleurs soient en place dans les centres des recycleurs et que le recours au site d'enfouissement pour les déchets électroniques soit considérablement réduit.

FINANCEMENT DU PROGRAMME

Nous proposons pour le Québec prévoit commencer par le recours à des frais de manutention environnementaux (payés au point d'achat) sur les produits électroniques visés. Il pourra ainsi garantir une base financière stable pour le recyclage des déchets électroniques de la province, assurer la participation entière de toutes les parties prenantes au programme et contribuer à éduquer les consommateurs. Cette approche réduit la pression financière sur l'assiette fiscale municipale. Tous les fonds ainsi recueillis auprès des consommateurs québécois serviront à défrayer la collecte, le transport et le recyclage final responsable de ces produits et des déchets électroniques actuels au Québec. De plus, les fonds seraient aussi utilisés pour la gestion globale du programme et l'éducation du public. À notre avis, il est impératif de permettre à l'industrie de déterminer le mécanisme de financement qui devrait être appliqué à chacun des produits réglementés afin d'assurer une gestion simple et harmonisée du programme. Il est important de noter que les membres de RPEC ont prédéterminé qu'avec le temps, le programme passera graduellement à un modèle de coûts internalisés en vertu duquel l'élimination des frais de manutention des débuts va s'imposer.

Les programmes de recyclage des TIC dans les autres provinces fonctionnent sur la base d'une structure de coûts visibles. RPEC est d'avis que c'est une façon plus transparente et économique de gérer les programmes de recyclage, car elle traite aussi de la problématique des déchets électroniques historiques et orphelins dès le commencement du programme.

L'objectif est d'avoir un frais de manutention environnemental pour chacun des principaux produits payé au point de vente des nouveaux produits. C'est ce qui se fait avec succès en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Il faudrait faire en sorte que le Québec adopte la même approche pour les coûts de recyclage, c'est essentiel pour l'harmonisation de ce programme au Canada, réitérant ainsi un soutien sans équivoque aux principes du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME).

Les programmes actuels de gestion responsable de notre industrie au Canada, que ce soit pour les programmes, comme SWEEP en Saskatchewan et ESABC en Colombie-Britannique (de même que pour les autres déchets tels que les huiles usées, les pneus et la peinture) comprennent tous des frais de manutention environnementaux pour leur financement.

Tous les coûts dévolus au développement et à la mise en place de ces programmes seront ultimement récupérés par le prix payé par un consommateur pour le produit. De nombreuses nations européennes ont évalué divers modèles de financement et elles en sont venues à la conclusion qu'à court terme, un frais environnemental visible constitue la meilleure façon de traiter les grandes quantités de déchets électroniques existants, mis sur le marché avant que les règlements qui les régissent ne soient entrés en vigueur, ou dont les fabricants ne sont plus en activité. Avec le temps, lorsque cet héritage sera absorbé une fois pour toute, le programme pourra comprendre des méthodes qui pourraient favoriser la réduction, voire même l'élimination graduelle des frais environnementaux.

Les frais environnementaux de ces programmes sont basés sur une recherche et une analyse exhaustive des coûts pour collecter, regrouper et traiter les produits électroniques, de même que des coûts pour gérer le programme et éduquer le public. Bien que d'autres programmes peuvent servir de modèles, il est difficile de prévoir quel sera le flot des produits électroniques rapportés au Québec et en Ontario. Par conséquent, les frais de ces programmes doivent être établis selon un seuil qui garantisse la durabilité du programme durant la période de démarrage et de rodage. La collecte et le recyclage représentent la plus grande portion des coûts. Compte tenu de l'étendue du territoire du Québec et de sa population clairsemée, les coûts de la récupération représentent un défi constant. Le recyclage des produits électroniques de manière optimale pour l'environnement est coûteux et les infrastructures pour traiter ces matières au Canada sont encore au stade du développement. Cependant l'expérience vécue dans les autres provinces tend à démontrer qu'avec le temps, lorsque les économies d'échelle s'accroissent, et qu'une industrie compétitive se développe, les coûts du recyclage devraient avoir tendance à décroître et les frais environnementaux devraient réduire en conséquence.

Nous avons aussi envisagé l'idée d'avoir recours à une consigne sur nos produits pour couvrir les frais de récupération. Cependant l'ampleur des frais environnementaux nécessaires et la durée de vie particulièrement longue de certains produits (jusqu'à 20 ans pour les télévisions) rendent un système de consigne sur les produits électroniques désignés impropres à ce genre de programme.

L'APPROCHE DE RPEC EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ

Comme dans les autres filières de matières résiduelles, les détenteurs de marque ou premiers importateurs/détaillants devraient être responsables de la gestion des programmes de déchets électroniques. RPEC s'est d'ailleurs engagé à travailler avec le gouvernement du Québec alors qu'il s'engage dans la réglementation de la gestion des déchets électronique en fin de vie utile. Les vingt membres de RPEC sont des détenteurs de marque et des fabricants, qui sont les leaders dans les marchés de la télévision, des ordinateurs de bureau, des portables et des imprimantes, se sont engagés à créer au Québec un programme efficace et abordable afin de détourner ces produits des lieux d'enfouissement, et d'assurer que leur recyclage se fera de manière sécuritaire, accessible et fiable.

Il nous reste encore à définir le cadre réglementaire qui saura résoudre la question de l'équilibre des forces. L'équilibre des forces se produit quand tous les producteurs visés participent à un programme réglementé et qu'ils sont traités équitablement de manière à éviter qu'un producteur tire avantage concurrentiel ou profit du programme au détriment d'un autre. L'industrie des produits électroniques est composée d'une variété de manufacturiers, allant des grandes multinationales aux PME, des sociétés ou de marques de commerce reconnus à d'autres entités ou marques anonymes, ainsi que des ventes dans des magasins de détail traditionnels à des ventes en ligne. À titre d'exemple, selon les plus récentes estimations de notre industrie, jusqu'à 25 % des ordinateurs sont vendus par Internet au Canada. Devant une telle pléiade de producteurs, il est essentiel qu'ils soient tous obligés de participer.

Les déchets électroniques historiques, c'est-à-dire les produits qui ont été mis sur le marché avant la mise en place d'un programme de recyclage des produits électroniques, devront aussi être gérés adéquatement. Ces déchets électroniques orphelins sont des produits dont les manufacturiers ne sont plus en affaire depuis fort longtemps, en raison de la nature extrêmement concurrentielle de l'industrie des produits électroniques. RPEC s'est engagée à collaborer avec le gouvernement du Québec afin de s'adresser à ces sources de déchets électroniques conformément au programme québécois de responsabilité élargie des producteurs.

CONCLUSION

Nous comprenons que le gouvernement du Québec s'attend à ce que notre industrie mette en place et gère un programme de recyclage des TIC le plus rapidement possible. Cependant une fois de plus, nous vous invitons à la plus grande prudence. L'ampleur et la complexité de la tâche dont nous avons fait état durant notre exposé représente un défi majeur pour le gouvernement du Québec, les municipalités, les Québécois, notre industrie et ses membres. Il s'agit d'une lourde tâche qui sera couronnée de succès seulement si nous travaillons tous ensemble.

En conclusion, RPEC est heureuse d'avoir l'occasion de participer au processus qui mènera à la mise en place du premier programme de recyclage des produits des TIC au Québec. Nous avons toujours été un partenaire actif du gouvernement du Québec, et nous avons l'intention de poursuivre cette collaboration d'une manière positive et constructive afin d'assurer le succès de cet important programme.